









Organisation du dispositif de pré-notification des certificats sanitaires vers la République Populaire de Chine

Les autorités chinoises ont demandé, mi-2012, à ce que les pré-notifications des exportations françaises de viande de porc et de volailles soient réalisées par les autorités françaises et non plus par les fédérations professionnelles. En conséquence, de nouvelles fonctionnalités ont été développées dans l'application Exp@don dont l'utilisation devient obligatoire pour pouvoir faire les pré-notifications <https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/>

Depuis le 27 mai 2013, les certificats sanitaires concernés sont télétransmis par les opérateurs à leurs services vétérinaires, puis pré-notifiés par FranceAgriMer aux autorités sanitaires chinoises (l'AQSIQ) via Exp@don. Le dispositif consiste en une extraction automatique des données à pré-notifier à partir des certificats sanitaires.

Afin d'éviter les ajustements manuels actuellement réalisés, la procédure ci-dessous détaille les règles de saisie à mettre en œuvre (texte en majuscules, codification du numéro d'agrément, du numéro du certificat, de la date, ...). Nous vous invitons à la respecter précisément afin de réduire le risque de blocage des marchandises à leur arrivée en Chine.

Sont concernés par ce dispositif de pré notification vers la République Populaire de Chine, les certificats suivants CNVFCOCT04 et CNVFHOCT04 :

	10/12/2012	CHINE		Vétérinaire/denrées animales et produits d'origine animale/Viandes et produits carnés/viande fraîches d'espèces domestiques/espèce porcine [VFC]			CNVFCOCT04	11/10/2011
	11/12/2012	CHINE		Vétérinaire/denrées animales et produits d'origine animale/Viandes et produits carnés/viande fraîches d'espèces domestiques/volailles [VFH]			CNVFHOCT04	11/10/2011

L'opérateur saisit les données sur la version du certificat pdf, puis indique le numéro de sa DP(CS)PP et clique sur le bouton ENVOI.

FORMAT A RESPECTER POUR LES DONNEES PRENOTIFIEES AUX AUTORITES CHINOISES

Les éléments de texte doivent être mis en majuscules sans caractères spéciaux :
par exemple @ [] { } ‘ ‘ ^etc ...
ni lettres accentuées par exemple ÀÈÉÊËÛ etc ...

Champs du certificat	Consignes	Saisie par :
Certificat n°	En majuscules Aucun espace dans le numéro Par exemple : FR9313000123ZZ	DD(CS)PP
<i>Nature des pièces ou produits</i>	<i>En majuscules Mettre la dénomination en anglais / la dénomination en français Par exemple : FROZEN PORK HIND FEET SHORT CUT / PIEDS DEJOINTES CONGELES</i>	OP
<i>Nombre de colis</i>	<i>Mettre le nombre seul Par exemple 2500</i>	OP
<i>Numéro des scellés du container</i>	<i>Mettre le numéro seul Par exemple 107946</i>	OP
<i>Abattoir(s) Atelier(s) de découpe Atelier(s) de transformation Entrepôt(s) frigorifique(s)</i>	<i>En majuscules avec des points entre les séquences Mettre le numéro d'agrément sanitaire au format suivant avant la dénomination et l'adresse : FR.XX.YYY.ZZZ.CE Par exemple, FR.XX.YYY.ZZZ.CE ABATTOIR DUPONT 93100 MONTREUIL</i>	OP
<i>Les viandes sont expédiées de</i>	<i>En majuscules, la ville / le pays Par exemple : VILLE/FRANCE</i>	OP
<i>Par les moyens de transports suivants</i>	<i>Mettre le numéro du container seul. Le mot «container n°» ne doit pas figurer Par exemple CGMU 123456/1</i>	OP
<i>Nom et adresse de l'expéditeur</i>	<i>En majuscules</i>	OP
<i>Nom et adresse du destinataire</i>	<i>En majuscules</i>	OP

Champs du certificat	Consignes	Saisie par :
Fait à	En majuscules, la ville / le pays Par exemple VILLE/ France	DD(CS)PP
Signature du vétérinaire officiel	En majuscules Mettre le nom du vétérinaire suivi du prénom. Par exemple : DUPONT MARC Ne pas faire précéder de la mention Dr	DD(CS)PP

Tant que la pré-notification n'a pas été transmise au pays tiers, l'opérateur pourra modifier sa demande de pré-notification.

Les pré-notifications seront ensuite transmises par FranceAgriMer au pays tiers dix jours avant l'arrivée de la marchandise en Chine.

Au vu des délais de transmission entre les structures impliquées dans ce processus en Chine, il est **impératif que les pré notifications soient validées au moins 15 jours avant l'arrivée** de la marchandise sur le territoire chinois faute de quoi le bon déroulement du dédouanement ne peut être garanti.

Si l'opérateur souhaite enregistrer les données du certificat en vue d'une ré-utilisation du certificat, deux possibilités lui sont offertes.

- soit en cliquant sur le bouton , puis sur Sauvegarder vos données

ENVOI DU CERTIFICAT...

Attention votre certificat n'a pas été envoyé.

 Retour au certificat Chercher un autre certificat

Dans ce cas, le certificat n'a pas été envoyé à la DD(CS)PP

- soit en cliquant sur le bouton , puis sur Sauvegarder vos données

ENVOI DU CERTIFICAT...

Votre certificat a été adressé au service vétérinaire de la DD(CS)PP sélectionnée

 Retour au certificat Chercher un autre certificat

Dès lors que l'opérateur a cliqué sur « Finaliser l'envoi du certificat », son certificat passe alors à l'état 'Transmis'.

Tant que la DD(CS)PP n'est pas intervenue sur ce certificat, il a la possibilité de modifier les données reportées sur son certificat.



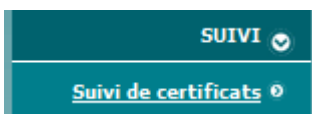
A partir de la fonctionnalité , l'opérateur peut modifier les données d'un certificat qui n'a pas été traité par la DD(CS)PP.

Les données peuvent être modifiées si l'état du certificat est 'Transmis' ou 'Modifié'.

Les données modifiées ne sont prises en compte que lorsque l'opérateur utilise le bouton ENVOI.

Dès la mise en place de la fonctionnalité de pré-notification, les certificats pré-notifiables qui ont été transmis à partir du 27/05/2013 à la DD(CS)PP, devront faire l'objet d'une validation par la DD(CS)PP, puis d'une pré-notification par l'opérateur.



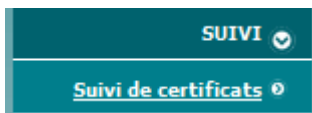
A partir de la fonctionnalité , l'opérateur peut rechercher ces certificats en précisant **Transmis à la DD(CS)PP du :** au et en cochant les deux cases :

Transmis et **Prénotifiable**

La DD(CS)PP instruit le dossier. Pour la suite du processus, une validation du certificat est nécessaire.

A la validation du certificat par la DD(CS)PP, l'opérateur reçoit un message dont l'objet est '**Validation du certificat télétransmis**', le corps du message précise le code certificat et la date de télétransmission : '**Le certificat "CNVFOCT04" transmis le 04/03/2013 12:40:44 a été validé.**'




A partir de la fonctionnalité , l'opérateur peut rechercher ses certificats validés pré-notifiables.

Pour limiter la recherche aux certificats devant faire l'objet d'une pré-notification dans Exp@don, il sélectionnera les certificats transmis à partir du 27/05/2013

Transmis à la DD(CS)PP du : au

et il cochera les deux cases :

Validé et **Prénotifiable**

En cliquant sur le détail du certificat , il devra renseigner les différentes informations obligatoires :

- **Point d'entrée** en utilisant la liste déroulante (la liste officielle des points d'entrée est jointe en annexe I)
- **Date d'arrivée estimée en Chine.**

Et le cas échéant, si elles n'ont pas été déjà renseignées, il devra préciser les données suivantes :

- **Poids net**
- **Nombre de colis**
- **Moyens de transport (Numéro de container)**
- **Numéro des scellés du container**

Attention ! Si ces données ont déjà été renseignées sur le certificat validé, elles sont pré-renseignées au niveau de l'écran de pré-notification et ne doivent en aucun cas être modifiées sous risque de blocage en frontière à l'arrivée en Chine.

L'opérateur pourra pré-notifier son certificat en cliquant sur le bouton Prénotifier le certificat. Cette demande doit être confirmée pour être prise en compte.

Le message suivant s'affiche sur l'écran : *'Votre demande de pré-notification a été prise en compte.'*

Tant que la pré-notification n'a pas été transmise au pays tiers, l'opérateur peut modifier sa demande de pré-notification.

A partir de la fonctionnalité 'Suivi des certificats', l'opérateur peut rechercher les certificats dont la pré-notification est modifiable. Pour limiter à ces certificats, il cochera les deux cases :

Validé et Prénotifié .

Les données peuvent être modifiées tant que l'état du certificat est 'Prénotifié'.

Dès lors que le certificat est à l'état '*Prénotif transmise*', les données ne peuvent plus être modifiées.

Annexe I

La liste des points d'entrée est la suivante :

CIQ (Pin Yin)	CIQ (Chinois)	Type de CIQ
SHANGHAI	上海局	Maritime
GUANGDONG	广东局	Aérien
SHENZHEN	深圳局	Maritime
TIANJIN	天津局	Maritime
LIAONING	辽宁局	Maritime
JIANGSU	江苏局	Fluvial
NEIMENGGU	内蒙古局	Routier
HEBEI	河北局	Maritime
GUANGXI	广西局	Maritime
NINGBO	宁波局	Maritime
XIAMEN	厦门局	Maritime
ZHEJIANG	浙江局	Maritime
SHANDONG	山东局	Maritime
ZHUHAI	珠海局	Maritime
FUJIAN	福建局	Maritime
BEIJING	北京局	Aérien
ZHANGJIAGANG		Maritime
XINGANG		Maritime